

POLITIQUE AGRICOLE 14-17 - CONTRIBUTION SPB ECORÉSEAUX

Protocole de mise en œuvre

ANNONCE DE NOUVELLES PARCELLES POUR ECORÉSEAUX			RENOUVELLEMENT D'ECORÉSEAUX
<p>1) L'exploitant annonce les surfaces concernées lors du recensement annuel dans Acorda: au 28 février</p> <p>2) Le SAGR exporte les données Acorda (feuille Excel), et transmet le fichier au SFFN dès le 1^{er} avril</p> <p>3) Le SFFN intègre ces données au fichier de synthèse "Excel EcoR" puis transmet les dossiers aux mandataires</p> <p>4) Le mandataire doit prendre contact avec l'exploitant avant la visite de terrain</p> <p>5) Le mandataire transmet les Tables MapInfo et le fichier de synthèse "Excel EcoR" complété au SFFN d'ici au 31 juillet</p> <p>6) SFFN et SAGR travaillent en commun pour valider les données. Le SFFN extrait les données du Fichier de synthèse "Excel EcoR" dans le Fichier Acorda et le transmet au SAGR</p> <p>7) Le SAGR importe le fichier Excel EcoR dans Acorda : le 30 septembre</p> <p>8) Les mandataires préparent les contrats et le SFFN effectue la restitution aux exploitants</p>	<div style="text-align: center;"> <p>Acorda, SPB nouvelle parcelle</p> <hr/> <p>Fichier Excel Acorda nouvelle parcelle</p> <hr/> <p>Fichier Excel EcoR Expertise terrain</p> <hr/> <p>Mandataires travail de terrain</p> <hr/> <p>Tables/plans (1 polygone/contrat) relevé de terrain</p> <hr/> <p>Fichier Excel Ecor complété</p> <hr/> <p>SFFN / SAGR validation polygones des mandataires</p> <hr/> <p>Fichier Excel EcoR validé importé dans Acorda</p> <hr/> <p>Contrat EcoR et plans entre Mandataires et exploitants</p> </div>		<p>1) le SFFN gère les dates de renouvellement et transmet les dossiers aux mandataires</p>
			<p>Polygone : sur GéoAcorda Récapitulatif Biodiversité = contrat sur Acorda</p>

En résumé :

Exploitant : coche la nouvelle surface à expertiser dans Acorda

SAgr : extrait ces données pour SFFN

SFFN : prépare les dossiers de terrain pour les mandataires

Mandataires : relevé sur le terrain, dessin des polygones et choix des mesures/options choisies

SFFN/SAgr : contrôle des données

SAgr : importation dans Acorda (= contrat) et GéoAcorda (=polygones)

SFFN/SAGR : retour, transmission des données de chaque réseau aux mandataires pour la préparation des AG et paiements des cotisations ou heures de travail.

On pourrait libérer les mandataires de la partie contractuelle et du retour à l'exploitant.

Les ajustements annuels sont traités en direct entre le SAGR et l'exploitants, si rupture ou non-respect de contrat, alors contact avec SFFN.

Les mandataires n'auraient à leur charge « plus que » le travail de terrain et le travail relatif à la facturation et aux AG annuels.